



vendredi 5 avril 2019

Communiqué de presse



Bordeaux soutient la création numérique et les nouveaux formats audiovisuels

Bordeaux et sa métropole sont très actives en matière de création audiovisuelle, notamment au travers des nombreux tournages accueillis. Pour renforcer cette dynamique culturelle et économique de la filière image, elles ont établi une convention avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) dont l'objectif est d'attirer les talents et d'accompagner la création. Le Fonds d'aide à la création numérique et aux nouveaux formats [Magnetic Bordeaux](#) a ainsi été lancé en 2019.

Ce fonds d'aide sélective est abondé à 80 % par Bordeaux Métropole, 20 % par la Ville de Bordeaux, complété par le CNC selon le mécanisme de 2 euros des collectivités pour 1 euro du CNC. Il s'adresse aux auteurs, aux réalisateurs et aux associations développant des œuvres de fictions innovantes faisant spécifiquement appel aux technologies numériques, afin de permettre un saut créatif et qualitatif de leurs contenus. Les projets issus de cette première session du Fonds Magnetic Bordeaux ont été retenus par le comité d'experts réuni le 4 mars 2019 à Bordeaux.

1 appel à projet par an

Cette coopération entre la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, la DRAC et le CNC d'une valeur de 225 000 euros (125 000 Métropole, 25 000 Ville, 75 000 CNC), est complémentaire du fonds d'aide à la création et à la production créé en 2013 par la Ville de Bordeaux (400 000 euros d'aides par an pour le spectacle vivant, arts visuels, arts plastiques, musique, littérature, bande dessinée, espace public, arts numériques, etc.).

Le nouveau fonds vise les associations et créateurs du domaine de l'image : fictions innovantes (vidéos sur Internet, chaînes numériques...), création d'œuvres numériques (œuvres interactives, réalité virtuelle...), production et diffusion d'œuvres novatrices et expérimentales, d'expression originale française, avec un travail de scénarisation et un lien culturel fort avec la métropole bordelaise (créateurs, sujet, développement ou production).

L'aide à la création peut atteindre jusqu'à 20 000 € par dossier. 26 projets ont été transmis entre le 6 décembre 2018 et le 31 janvier 2019 (date de clôture des dépôts). Ces projets ont été soumis à l'examen d'un comité de lecture constitué de professionnels du cinéma représentatifs des différentes branches de la profession réuni en mars 2019.

Signal fort adressé aux professionnels de l'image

Bordeaux se positionne comme territoire pionnier dans ce domaine. L'ensemble des efforts menés sont valorisés, notamment au titre de la culture par la Ville de Bordeaux en faveur du cinéma, comme au titre de la feuille de route économique de Bordeaux Métropole qui positionne les industries créatives comme une priorité. La convention de partenariat permet aussi d'accompagner les résidences So Film de genre (résidence à Bordeaux en mars 2019).

3^{ème} ville de France pour la création de jeux vidéo, 2^{ème} pour l'accueil de professionnels de la BD, 3^{ème} région de tournage de long-métrages et de fictions télévisées : le développement de l'emploi et de l'activité économique dans les industries culturelles et créatives numériques est une priorité.

Contacts presse

Nicolas CORNE / Maryvonne FRUAUFF - Service de presse
n.corne@mairie-bordeaux.fr / m.fruauff@mairie-bordeaux.fr
05 56 10 20 46 - twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr